



Les communications relatives à l'adaptation :

Questions fréquentes

De nombreux pays préparent cette année leur première [communication relative à l'adaptation \(ADCOM\)](#) au titre de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (CCNUCC). Le Secrétariat du Réseau mondial de PNA soutient actuellement 19 pays partenaires dans cette action et a vu l'émergence d'un certain nombre de questions courantes portant sur les ADCOM et sur comment ces dernières peuvent être liées aux processus de plans nationaux d'adaptation (PNA). Nous examinons ci-dessous certaines de ces questions.

Cette foire aux questions a été enrichie grâce au concours de Matti Goldberg du Secrétariat de la CCNUCC.

Éléments de base

Qu'est-ce qu'une communication relative à l'adaptation (ADCOM) ?

Une ADCOM est un rapport préparé par un pays afin de synthétiser et partager ses priorités, ses efforts, ses besoins et ses enseignements tirés en matière d'adaptation aux changements climatiques.

Quand l'ADCOM a-t-elle été mise en place ?

L'ADCOM a été mise en place en vertu des paragraphes 10, 11 et 12 de l'article 7 de l'[Accord de Paris](#) de 2015. Le paragraphe 10 précise :

« Chaque Partie devrait, selon qu'il convient, présenter et actualiser périodiquement une communication relative à l'adaptation, où pourront figurer ses priorités, ses besoins en

matière de mise en œuvre et d'appui, ses projets et ses mesures, sans imposer de charge supplémentaire aux pays en développement Parties. »

Les paragraphes 11 et 12 décrivent les manières de soumettre une ADCOM (voir ci-dessous) et précisent qu'elle sera consignée dans un registre public tenu par le Secrétariat de la CCNUCC.

Où se trouvent les ADCOM à présent ?

Les ADCOM sont actuellement présentées sur une [page web provisoire publiée par le Secrétariat de la CCNUCC](#). À l'avenir, elles seront consignées dans un registre public. Les pays élaborent actuellement la conception de ce registre. À l'heure actuelle, les parties qui souhaitent publier leur ADCOM sur le site web de la CCNUCC peuvent contacter adaptation-communications@unfccc.int.

Quel est l'objectif d'une ADCOM ?

Une ADCOM vise quatre objectifs principaux (désignés dans la [Décision 9/CMA.1](#), qui fournit les directives relatives à l'ADCOM) :

- **« Renforcer l'attention et l'importance accordées à l'adaptation et l'équilibre entre celle-ci et l'atténuation »** : Cela peut signifier que les pays peuvent se servir des ADCOM pour montrer au reste du monde ce qu'ils font en matière d'adaptation, pour mettre en lumière l'importance de ces efforts pour les publics nationaux par le biais d'un rapport international et pour s'assurer que l'adaptation n'est pas éclipsée par l'atténuation ou par d'autres priorités mondiales. Ce dernier but procède de l'objectif de l'Accord de Paris qui consiste à parvenir à un équilibre en termes de soutien à l'atténuation et à l'adaptation.
- **« Renforcer l'action et l'appui pour l'adaptation en faveur des pays en développement »** : En affirmant un message convaincant autour de l'importance de l'adaptation pour les publics mondiaux et nationaux, les ADCOM peuvent susciter ou mobiliser d'autres actions. En soulignant les progrès et les besoins en matière d'adaptation, une ADCOM peut renforcer la compréhension et le soutien des donateurs.
- **« Contribuer au bilan mondial »** : Le bilan mondial examinera les progrès collectifs vers la réalisation de la finalité de l'Accord de Paris et de ses buts à long terme, notamment l'objectif mondial d'adaptation. Les ADCOM constitueront une source clé d'informations qui seront utilisées pour synthétiser l'état des efforts, expériences et priorités en matière d'adaptation afin de faciliter cet examen.
- **« Améliorer la connaissance et la compréhension des besoins et des mesures d'adaptation »** : Les ADCOM seront une source importante d'informations sur ce que font les pays pour s'adapter, ce qu'ils doivent faire pour intensifier et améliorer leurs efforts, et les enseignements et résultats observés.

Les pays sont-ils dans l'obligation de soumettre une ADCOM dans le cadre de l'Accord de Paris ?

Non. La préparation et la soumission d'une ADCOM sont entièrement facultatives.

Quelle est la date limite pour soumettre une ADCOM ?

Les pays qui souhaitent préparer et soumettre une ADCOM sont encouragés à « soumettre leur première ADCOM dès que possible, ... de manière à contribuer en temps utile au premier bilan mondial » ([1/CMA.2, para 12](#)).

Le premier bilan mondial aura lieu en 2023, à la suite des phases de collecte des informations et d'évaluation technique qui démarreront en 2022. Le bilan sera éclairé par un ensemble de rapports de synthèse, dont plusieurs qui porteront sur l'adaptation. Un rapport sera préparé par le Secrétariat de la CCNUCC et plusieurs autres rapports seront préparés par des organes constitués, notamment le Groupe d'experts des pays les moins avancés et le Comité d'adaptation. Ces rapports de synthèse devront être prêts au début de 2022.

Pour qu'une ADCOM d'un pays soit intégrée dans ces rapports de synthèse portant sur l'adaptation, elle devra être communiquée au Secrétariat de la CCNUCC pour fin janvier 2022 au plus tard — mais idéalement pour fin décembre 2021.

Comment un pays peut-il soumettre une ADCOM ?

Un pays dispose de trois méthodes principales pour [soumettre une communication relative à l'adaptation](#) :

1. **Sous la forme d'un document autonome** : Un document distinct publié directement dans un registre public.
 - i. Citons par exemple les ADCOM autonomes publiés par le [Royaume-Uni](#), la [République des Îles Marshall](#), la [Suisse](#) et la [Norvège](#).
2. **Conjointement à un autre document** : Un document distinct soumis en même temps qu'un autre document (voir ci-dessous pour des exemples d'autres documents). Tout en étant distincts, les documents sont liés entre eux — par exemple, au moyen de références croisées, de lettres d'accompagnement conjointes, etc. Le registre public permettra aux pays de relier leurs documents.
 - i. Dans [la communication du Canada relative à l'adaptation](#), il est précisé que ce document est « présenté conjointement avec la dernière contribution déterminée au niveau national du Canada. »
3. **En tant que composante d'un autre document** : Élément intégré dans un autre document (voir ci-dessous pour des [exemples d'autres documents](#)). L'ADCOM peut être une partie existante de l'autre document, une nouvelle partie ou une annexe ; les pays peuvent choisir la structure la plus adaptée à leurs besoins. Par exemple, au mois d'août 2021 :
 - i. 11 pays (l'Angola, l'Argentine, la Colombie, le Costa Rica, l'Équateur, le Kenya, le Liban, le Panama, le Paraguay, la Fédération de Russie, et l'Uruguay) avaient utilisé le chapitre sur l'adaptation de leur contribution déterminée au niveau national (CDN) en tant qu'ADCOM.

- ii. Un pays (la Nouvelle-Zélande) avait utilisé sa communication nationale (CN) en tant qu'ADCOM.
- iii. Un pays (le Timor-Leste) avait utilisé son plan national d'adaptation (PNA) en tant qu'ADCOM.

Conformément aux exemples présentés ci-dessus, si les pays décident de soumettre leur ADCOM « conjointement » à un autre document ou « en tant que composante » d'un autre document, cet autre document peut être leur PNA, leur CDN, leur CN ou leur Rapport biennal sur la transparence (RBT).¹

Ces différentes options existent pour maximiser la souplesse, répondre à un ou plusieurs besoins stratégiques d'un pays et minimiser les charges — en particulier pour les pays en développement — lors de la préparation et de la soumission d'une ADCOM. Par exemple, les pays qui ont récemment terminé ou qui sont en train de terminer une CN peuvent décider qu'elle contient une grande partie des informations les plus récentes qui pourraient être incluses dans une ADCOM — ou ils peuvent choisir de soumettre en tant qu'ADCOM un document distinct qui se concentre sur les besoins du pays en matière de mise en œuvre et de soutien. Les pays peuvent alors se référer aux rubriques pertinentes de leur CN dans leur ADCOM mais s'assurer que le document reste centré sur les besoins. Cela constituerait un exemple de soumission d'une ADCOM conjointement à une CN.

Principes

Quels sont les principes essentiels d'une ADCOM ?

Tout en reconnaissant les quatre objectifs principaux d'une ADCOM, il est important de souligner que celle-ci :

- **Doit être souple et pilotée par les pays**, y compris dans le choix de l'élaborer en tant que communication autonome ou non.
- **Ne doit imposer aux pays en développement aucun fardeau supplémentaire.** Compte tenu des contraintes en termes de capacités et de ressources financières supportées par les pays en développement et les efforts déjà importants qui sont impliqués dans la préparation d'autres rapports et communications en vertu de la CCNUCC et de l'Accord de Paris, une ADCOM est facultative — et bénéficie d'une souplesse dans les approches — afin de réduire l'effort nécessaire à sa préparation.
- **Ne constitue pas une base de comparaison entre les parties.** Les ADCOM des différents pays ne sont pas destinées à être utilisées pour comparer directement les efforts d'adaptation des uns à ceux des autres, car différents pays adopteront des approches différentes à la fois pour s'adapter aux répercussions des changements climatiques et pour préparer et soumettre leurs ADCOM. Étant donné qu'une ADCOM est facultative, elle est également « non soumise à examen ».

¹ Les soumissions de RBT débuteront en 2024.

Contenu

Quelles informations devraient figurer dans une ADCOM ?

L'ensemble du contenu figurant dans une ADCOM est facultative. Les « éléments » possibles qu'un pays pourrait choisir d'inclure ont été précisés par la [Décision 9/CMA.1](#) de 2018.

Les pays sont invités à fournir des informations correspondant aux catégories a–d, ainsi que, le cas échéant, les informations supplémentaires décrites par les éléments e–i.

Les pays sont également encouragés à inclure une information *ex ante* (c'est-à-dire une information prospective) et sont autorisés à personnaliser les informations en se référant aux lignes directrices du document « vecteur » (afin d'assurer la cohérence et d'alléger la charge en matière de rapports).

En complément des lignes directrices de la Décision 9/CMA.1, le Comité d'adaptation de la CCNUCC prépare des orientations supplémentaires visant à aider les pays dans la préparation de leurs ADCOM. Ces orientations seront finalisées en 2022, et la dernière ébauche est [disponible ici](#).

Informations que les pays sont invités à fournir	<ul style="list-style-type: none">a) La situation nationale, les dispositifs institutionnels et les cadres juridiquesb) Les impacts, les risques et les vulnérabilités, selon qu'il convientc) Les priorités, stratégies, politiques, plans, objectifs et mesures d'adaptation nationauxd) Les besoins des pays en développement parties en matière de mise en œuvre et d'appui et l'apport d'un appui à ces pays
--	--

Informations supplémentaires que les pays sont invités à fournir, le cas échéant	<ul style="list-style-type: none">e) La mise en œuvre de mesures et de plans d'adaptation, notamment :<ul style="list-style-type: none">i. Les progrès accomplis et les résultats obtenusii. Les efforts d'adaptation des pays en développement aux fins de leur reconnaissanceiii. La coopération au renforcement de l'adaptation aux échelons national, régional et international, selon qu'il convientiv. Les obstacles, difficultés et lacunes ayant trait à la mise en œuvre de l'adaptationv. Les bonnes pratiques, les enseignements tirés de l'expérience et l'échange d'informationsvi. Le suivi et l'évaluationf) Les mesures d'adaptation et/ou les plans de diversification économique, y compris ceux qui se traduisent par des retombées bénéfiques dans le domaine de l'atténuationg) La façon dont les mesures d'adaptation contribuent à d'autres cadres et/ou conventions au niveau internationalh) Les mesures d'adaptation tenant compte des questions de genre et le savoir traditionnel, les connaissances des peuples autochtones et les systèmes de savoir locaux liés à l'adaptation, selon qu'il convienti) Toute autre information relative à l'adaptation
--	--

Quelle est la quantité d'informations neuves contenues dans une ADCOM et quelle part de ce document doit être réservée à une synthèse des informations existantes ?

Ce choix revient aux pays.

Une grande partie de ces informations peut déjà être disponible dans d'autres documents déjà publiés par les pays (tels que les CN, les ébauches de PNA ou les PNA publiés, ou encore la composante d'une CDN consacrée à l'adaptation).

La synthèse des informations existantes peut contribuer à alléger la charge de travail liée à l'élaboration d'une ADCOM et peut faciliter l'alignement de l'ADCOM avec d'autres documents existants.

Les pays qui souhaitent y inclure de nouvelles informations sont libres de le faire.

Les pays peuvent-ils faire des renvois à d'autres documents ?

Oui. À titre d'exemple, l'Élément A (Circonstances nationales) de l'ADCOM canadienne précise : « La situation nationale du Canada est décrite en détail dans sa Septième communication nationale. On y donne notamment des précisions sur ses structures de gouvernance et on y présente son profil démographique, géographique, économique et climatique bien particulier. »

Le renvoi à d'autres documents peut constituer une stratégie utile pour éviter la duplication des efforts et réduire toute charge supplémentaire.

Liens avec le processus de PNA

Le document de PNA peut-il être employé en tant qu'ADCOM ?

Oui. Comme exposé ci-dessus, deux choix s'offrent aux pays :

- Ils peuvent informer le Secrétariat de la CCNUCC qu'ils souhaitent utiliser une partie de leur document de PNA en tant qu'ADCOM — en d'autres termes, leur ADCOM représente une « composante » du PNA.
- Ils peuvent soumettre une ADCOM « conjointement » à leur PNA. Dans ce cas de figure, l'ADCOM peut être une synthèse ou un extrait de leur PNA et/ou elle peut intégrer des informations supplémentaires qui ne sont pas encore incluses dans le PNA.

Quelles parties du document de PNA peuvent être utilisées pour élaborer une ADCOM ?

Les documents de PNA sont susceptibles de contenir des informations pertinentes pour la plupart, voire tous les éléments d'une ADCOM. Les PNA peuvent néanmoins être des documents longs, techniques et détaillés — ce qui est compréhensible dans la mesure où ils représentent un moyen

de mise en œuvre des mesures d'adaptation. Les informations qui figurent dans un PNA peuvent être condensées en une ADCOM plus concise et plus ciblée qui attire l'attention sur les principaux plans, aspirations et besoins d'un pays, améliorant ainsi la visibilité de l'adaptation. L'examen de la version préliminaire ou finale d'un PNA pourrait être un point de départ utile pour les équipes nationales spécialisées dans les changements climatiques qui souhaitent élaborer une ADCOM.

Que peut être fait dans le cas d'un pays qui n'a pas encore terminé un document de PNA mais dont le processus de PNA est déjà en cours ?

De nombreux pays ont investi beaucoup de temps et de ressources dans la planification nationale de l'adaptation, mais pour diverses raisons, il se peut qu'un document de PNA n'ait pas encore été terminé et officiellement soumis à la CCNUCC. La CCNUCC [a signalé](#) l'année dernière que 125 pays en développement avaient entamé un processus de PNA.

Pour les pays qui se trouvent dans cette situation, l'élaboration d'une ADCOM peut être un moyen d'accroître la visibilité de l'adaptation et d'accélérer le rythme du processus de PNA. En se fondant sur ce qu'ils ont réalisé jusqu'à présent dans leur processus de PNA — qu'il s'agisse d'un cadre de PNA,² d'une feuille de route, d'évaluations des risques, ou d'autres jalons en cours de route — les pays peuvent utiliser et synthétiser dans leur ADCOM toutes les informations dont ils disposent relatives au processus de PNA et les soumettre dès que possible pour s'assurer que les informations les plus récentes sur leurs efforts d'adaptation sont reflétées dans le premier bilan mondial.

² Un cadre de PNA est un document stratégique qui décrit la vision et la structure du processus de PNA, tout en précisant pourquoi ce processus est essentiel et comment il s'inscrit en complément d'autres éléments du paysage national en matière de politique climatique et de politique du développement. Le Réseau mondial de PNA a appuyé plusieurs pays dans l'élaboration de leur cadres de PNA, notamment [le Botswana](#), [les îles Fidji](#), [le Malawi](#), [le Nigéria](#), le Pérou et la Sierra Leone.



**Réseau
mondial
de PNA**

**Coordination pour un développement résilient
au changement climatique**

www.napglobalnetwork.org

info@napglobalnetwork.org

 [@NAP_Network](https://twitter.com/NAP_Network)

 [@NAPGlobalNetwork](https://www.facebook.com/NAPGlobalNetwork)

© 2021 International Institute for Sustainable Development (IISD)

Financial support provided by:
Ce projet a été réalisé avec l'appui financier de :

Secretariat hosted by:
Secrétariat hébergé par :

Canada 

 Federal Ministry
for Economic Cooperation
and Development


UKaid
from the British people

 **IISD**
International Institute for
Sustainable Development